



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

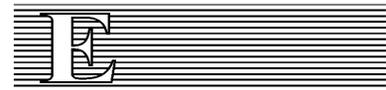
Cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)
26 - 27 mars 2012



**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

Septième session de la CAMEF



Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CM/45/6
AU/CAMEF/MIN/Res(VII)
27 mars 2012

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 26 et 27 mars 2012 à l'occasion de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).
2. Nous saluons la présence parmi nous de la délégation du Soudan du Sud, le plus jeune État d'Afrique, qui participe pour la première fois à la réunion. Nous saluons également la présence et la participation, devenues habituelles, des gouverneurs des banques centrales d'un grand nombre de nos pays et sous-régions.
3. Nous avons débattu de la possibilité de « libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale », thème que nous jugeons à la fois opportun et pertinent. Après une longue période de déclin et de croissance lente, qui s'est étendue sur les années 80 et 90, il est réconfortant de constater que notre continent a réémergé au XXI^e siècle comme région riche en possibilités et en perspectives. Plusieurs facteurs, dont l'amélioration de la gouvernance, la stabilisation et l'amélioration de l'environnement macroéconomique, l'amélioration du climat des affaires, les taux élevés de rendement de l'investissement, l'abondance des ressources naturelles et le renchérissement des produits de base, l'urbanisation, l'élargissement de la classe moyenne et des potentiels de marché prometteurs, ont concouru à faire entrer l'Afrique dans une ère de croissance soutenue. En effet, alors que récemment, elle n'était encore qu'une région enregistrant une croissance lente, l'Afrique est devenue l'une des régions du monde à la croissance la plus rapide, ayant enregistré un taux de croissance annuel moyen supérieur à 5 % au cours des dix dernières années.
4. Nous avons noté que des changements fondamentaux se produisaient sur le continent africain, qui pourraient bien propulser nos pays vers une transformation structurelle intérieure et mettre la région en bonne position pour devenir une nouvelle source de croissance économique mondiale. Le dynamisme dont nos pays font preuve, individuellement et collectivement, contraste avec la morosité qui caractérise des pans importants de l'économie mondiale. Il se présente là une occasion historique que nous sommes déterminés à saisir, en collaboration avec toutes les parties prenantes, pour le mieux-être de nos populations.
5. Nous avons noté en outre que, pour que l'Afrique puisse maintenir les tendances positives de croissance qu'elle connaissait actuellement et les transformer en acquis en matière de développement au bénéfice de ses peuples et de la planète, il était crucial que les gouvernements et les autres acteurs du développement prêtent toute l'attention voulue à divers problèmes qui avaient contribué dans le passé à contrecarrer nos efforts de transformation structurelle. Pour relever ces défis, il faudra agir de manière urgente et déterminée dans de nombreux domaines, notamment pour améliorer les capacités à diriger, la gouvernance et les institutions; amener nos populations à avoir plus confiance en elles-mêmes, renforcer les idées et les institutions; assurer un meilleur conditionnement et une meilleure communication sur les perspectives de développement de l'Afrique; élaborer des visions et plans à long terme s'appuyant sur des ressources suffisantes et auxquels nous restons fidèles; établir de solides systèmes de financement du développement et d'investissement; moderniser l'agriculture; renforcer et améliorer notablement les réseaux d'infrastructures, favoriser le développement de la technologie, de l'innovation et des pôles de

développement, promouvoir des politiques cohérentes et coordonnées en matière de commerce et d'industrie, investir dans le capital humain et physique, améliorer les possibilités de développement de la petite et moyenne entreprise; exploiter le dividende démographique de l'Afrique; promouvoir et diversifier les exportations et en améliorer la qualité, accélérer l'intégration régionale, faire face à la menace que constitue le changement climatique et mobiliser les ressources intérieures et extérieures nécessaires, notamment les transferts de fonds de la diaspora.

6. Nous avons pris note de la contribution grandissante des transferts de fonds des émigrés à leur famille au développement économique et social de l'Afrique, comme il en est fait état dans la décision EX.CL/Dec.683(XX) du Conseil exécutif de l'Union africaine sur la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds, et avons instamment invité la Commission de l'Union africaine à accélérer les travaux relatifs à sa mise en place, en collaboration avec ses partenaires. À cet égard, nous avons aussi pris note de l'offre de Maurice d'accueillir l'Institut et de l'intérêt également manifesté par Djibouti, l'Égypte et le Kenya.

7. Nous avons aussi noté que dans notre quête renouvelée de transformation structurelle, revigorés par nos réussites nouvelles en matière de croissance, nous devons accorder une attention particulière à la mobilisation des citoyens autour d'une vision commune de développement. Une telle vision doit, entre autres, être doublée d'un cadre institutionnel permettant de tirer efficacement parti des potentialités de l'État, du secteur privé et de la société civile, en tant que principaux moteurs de cette transformation, et d'harmoniser leurs actions. Elle gagnera aussi à s'accompagner de mécanismes et d'instruments appropriés de planification nationale, y compris une meilleure mise en réseau des responsables de la planification afin, notamment, de bâtir une solide communauté de pairs suffisamment outillée pour partager des connaissances et les pratiques optimales.

8. Nous sommes conscients que les tendances et les évolutions en cours dans le monde influent directement et indirectement sur les économies des pays africains. À cet égard, nous nous inquiétons du fait que la récente escalade de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, prolongeant la crise financière et économique mondiale, a accru le risque d'une autre récession mondiale qui pourrait avoir des effets pervers sur les économies africaines. Nous notons en outre qu'une forte décélération de la croissance dans les marchés émergents pourrait également entamer les perspectives de croissance de l'Afrique. Néanmoins, nous sommes encouragés par le fait qu'en 2011, le taux de croissance de l'Afrique est resté positif, malgré les chocs mondiaux, et que les perspectives pour 2012 et au-delà sont relativement prometteuses. Nous réitérons que nos gouvernements doivent rester engagés à poursuivre le large éventail de politiques et de stratégies qui nous ont permis de surmonter la crise mondiale de 2007-2008, et qui nous ont aidés à maintenir notre capacité de résistance globale. Au cœur de ces politiques et stratégies se trouvent le développement et la consolidation de nos marchés intérieurs, ainsi que les efforts en cours pour réaliser l'intégration monétaire et financière.

9. Nous relevons que, pour être durable, la croissance doit être diversifiée et profitable à tous, comme le démontrent amplement les transitions démographiques en train de se produire en Afrique du Nord, avec des effets dans d'autres parties du continent. À cet égard, on ne soulignera jamais assez l'importance qu'il y a à créer des emplois, en particulier pour les jeunes. Il est également crucial de maintenir et de multiplier les mesures destinées à lutter contre la pauvreté et à améliorer

la protection sociale. Nous saluons les progrès accomplis par les pays africains en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), progrès qui se manifestent dans des indicateurs tels que le taux net de scolarisation primaire, la vaccination des enfants, la parité entre les sexes et l'endigement de la propagation du paludisme et du VIH/sida. Cependant, le rythme inégal des progrès réalisés, la persistance de la faim et de la pauvreté dans de nombreuses parties du continent, les taux élevés de mortalité infantile et maternelle et les inégalités persistantes dans l'accès aux services de base sont autant d'éléments centraux à garder présents à l'esprit dans le cadre d'un programme de développement pour l'après-2015.

10. Nous réitérons que, pour surmonter les lacunes et les retards dans nos progrès vers la réalisation des OMD, nos gouvernements doivent maintenir des réponses politiques vigoureuses axées sur la diversification économique et la transformation structurelle, de manière à accélérer la réduction de la pauvreté, à créer de la valeur ajoutée intérieure et des liens intersectoriels, à lutter contre le chômage, à assurer la sécurité alimentaire, à accélérer les progrès vers la réduction de la mortalité infantile et maternelle, à améliorer l'égalité des sexes et à fournir à la population un accès accru à des services de base meilleurs.

11. Nous appuyons également les appels déjà lancés pour l'adoption d'une position africaine commune sur un programme de développement pour l'après-2015. Nous proposons que les défis de développement persistants auxquels nous continuons de faire face constituent le noyau de la contribution du continent au débat au sein des Nations Unies sur ce programme de développement. À cette fin, nous demandons à la Commission de l'Union africaine, à la CEA et à la Banque africaine de développement de prendre des mesures coordonnées pour soutenir le processus visant à déterminer les enjeux prioritaires de l'Afrique, dans la perspective de la définition d'une position continentale harmonisée.

12. Nous appelons à une utilisation plus large des données ventilées par sexe, y compris les données sur le budget-temps, dans l'analyse, la planification et la gestion des politiques économiques et sociales soucieuses de l'égalité des sexes. Nous saluons les progrès que nos pays ont accomplis dans l'augmentation de la représentation des femmes dans nos parlements et d'autres secteurs de prise de décisions régionales et nationales. Nous ne doutons pas que ces progrès continueront à être améliorés dans les années à venir, permettant ainsi à notre continent de réaliser entre les sexes la parité parfaite au titre de laquelle nos gouvernements se sont engagés.

13. Nous nous félicitons de la décision de la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine responsables de la mise en valeur des ressources minérales de créer le Centre africain de la mise en valeur des minerais, en tant que cadre pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Vision africaine de l'industrie minière. Dans le même esprit, nous approuvons la décision de retenir pour thème du huitième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VIII) « la gestion et la mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », aussi bien pour la possibilité qu'il offre de créer des partenariats que pour l'occasion qu'il fournit d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de ladite Vision. Nous sommes d'avis que l'application de politiques cohérentes et efficaces en matière de développement du secteur minier de l'Afrique contribuera largement, entre autres, à renforcer la mobilisation des ressources nationales, à favoriser l'établissement de liens intersectoriels équilibrés, à former davantage de ressources humaines

qualifiées, à accélérer la mise en place des infrastructures et à promouvoir la valeur ajoutée à l'échelle locale.

14. Nous félicitons les communautés économiques régionales pour les efforts qu'elles ont déployés pour ne pas prendre de retard dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja et pour avoir collaboré étroitement avec l'Union africaine et la CEA dans la mise en œuvre des principales initiatives d'intégration et de développement régionales. Nous reconnaissons que l'intégration régionale est un moteur indispensable pour la libération du potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance et facteur de dynamisme dans l'économie mondiale. Aussi continuerons-nous à travailler à différents niveaux pour venir à bout de tous les obstacles auxquels est confronté le processus d'intégration régionale en Afrique, de façon à accélérer le rythme du programme d'intégration et à permettre à notre continent de mieux résister aux chocs extérieurs. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord tripartite passé entre la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et encourageons d'autres communautés économiques régionales à en faire de même, de manière à accélérer la réalisation de l'intégration africaine. Nous engageons également les États membres à apporter leur plein appui à la mise en œuvre du Plan d'action du Programme minimum d'intégration (PIM) adopté par la dix-huitième session de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2012.

15. Nous nous félicitons également de la décision historique prise à la dix-huitième session de la Conférence demandant d'accélérer la création d'une zone de libre-échange panafricaine/continentale d'ici à 2017 et de mettre en œuvre un plan d'action global pour dynamiser les échanges inter-africains dans le court, moyen et long terme. Nous sommes persuadés que cette décision aidera à libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance, tout en renforçant notre programme d'intégration régionale.

16. Nous sommes conscients que l'aspiration de notre continent à émerger en tant que pôle de croissance mondiale ne se réalisera pas sans qu'on investisse davantage dans les ressources humaines qualifiées dans le but stratégique de l'acquisition, de la production et de la diffusion de nouvelles connaissances et technologies. Nous continuerons à œuvrer à l'amélioration et au développement de l'enseignement supérieur en Afrique en général, et à la formation dans les domaines scientifiques, technologique et de l'ingénierie en particulier, afin de disposer du vivier de compétences nécessaires pour promouvoir le développement économique et social rapide de l'Afrique. Un tel vivier sera également indispensable pour promouvoir et développer les études et plans industriels et le secteur manufacturier, ce qu'une politique judicieusement menée en matière d'acquisition de la technologie nous permettra de faire. À cette fin, nous saluons la récente création de l'Université panafricaine et de ses centres d'excellence.

17. Nous prenons note de la nécessité d'encourager le secteur privé national et étranger à mener des projets de recherche-développement et à investir dans l'industrie manufacturière, ainsi que de prendre des mesures d'encouragement à l'innovation. Nous sommes conscients qu'il faut promouvoir l'investissement national pour qu'il joue son rôle de moteur de la croissance, promouvoir la recherche-développement dans les projets d'investissement et éliminer les obstacles à l'innovation, notamment la fiscalité inéquitable et les régimes désavantageux de protection de la

propriété intellectuelle. Nous notons également qu'il importe pour l'Afrique de promouvoir l'innovation dans les universités, l'industrie et l'administration et d'encourager à ce titre l'adoption de mesures d'incitation consistant par exemple à décerner des prix pour l'innovation et la technologie, à faire connaître les inventeurs et entrepreneurs accomplis ou à offrir des avantages fiscaux.

18. Pour assurer la transformation structurelle et jouer le rôle de pôle de croissance mondiale, nous devons continuer à renforcer les capacités et les institutions publiques en Afrique. Dans cette optique, nous rappelons que lors de la quatrième réunion de la Conférence, nous avons demandé à l'Organisation des Nations Unies d'accroître sensiblement les crédits alloués à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), compte tenu de la relance de la planification économique à long terme dans nos pays, ainsi que l'augmentation consécutive de la demande de services de l'Institut.

19. Nous notons avec satisfaction la décision louable prise par l'Organisation des Nations Unies d'accroître le montant du budget alloué à l'Institut d'environ 300 % à partir de janvier 2012. Nous notons, également, l'augmentation de l'assistance que les États membres ont apportée à l'Institut, tout en encourageant les pays en retard dans le paiement de leurs contributions à prendre les mesures nécessaires pour les payer. Nous invitons le Conseil d'administration de l'Institut, composé de dix ministres africains et du Secrétaire exécutif de la CEA, à continuer à suivre de près le processus louable de relance et d'expansion des activités en cours ces dernières années pour qu'il soit conforme aux priorités et besoins des pays africains.

20. Nous notons que les efforts accrus de mobilisation de ressources intérieures sont réduits à néant par le problème de plus en plus grave des transferts financiers illicites. Nous notons également que les efforts que fait l'Afrique pour retenir autant de ressources financières que possible pour assurer son développement et concrétiser ses espoirs de devenir un pôle de croissance mondiale resteront vains, tant qu'on ne s'attaquera pas au problème des transferts financiers illicites. À cet égard, nous notons avec satisfaction la mise en œuvre de la résolution de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, relative à la création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et l'installation du Groupe de haut niveau présidé par M Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud. Nous escomptons que le Groupe entreprendra des activités au niveau national afin de sensibiliser davantage les décideurs au problème des transferts illicites et associer les acteurs locaux à la recherche de solutions. Nous nous félicitons aussi de la conférence à venir sur les stratégies africaines de mobilisation de ressources, qui sera organisée par le Gouvernement guinéen les 5 et 6 septembre 2012.

21. Nous réaffirmons notre conviction que la lutte contre la corruption et les pratiques de corruption est une nécessité impérieuse pour mettre nos pays à même de vaincre le sous-développement et d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens. Nous nous félicitons de l'élaboration, par la CEA et le Comité consultatif de l'Union africaine sur la corruption, du programme régional quinquennal de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2015) et engageons

instamment les deux organismes à mettre énergiquement en œuvre le programme, en collaboration avec les institutions partenaires afin d'intensifier la lutte contre la corruption en Afrique.

22. Les potentialités de l'Afrique pour devenir un pôle de croissance, bénéficieront sans aucun doute des partenariats noués à travers le monde. À cet égard, les engagements en matière d'aide au développement pris à l'égard de l'Afrique, doivent continuer à faire l'objet d'un suivi étroit et d'une évaluation minutieuse. Nous nous félicitons du fait que la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques continuent à établir le rapport annuel sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement et réaffirmons notre soutien au rapport. Nous encourageons les deux institutions à redoubler d'efforts pour porter le rapport à la connaissance du plus grand nombre possible d'acteurs du développement qui œuvrent au renforcement des concertations sur le développement entre l'Afrique et ses partenaires.

23. Notre quête du développement bénéficiera, dans tous ses aspects, de l'amélioration des statistiques. Nous réaffirmons la nécessité de données statistiques de qualité pour soutenir l'effort de développement de l'Afrique ainsi que son programme d'intégration. La Charte africaine de la statistique et la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique qui portent sur les priorités politiques, économiques, sociales et culturelles sous-tendant notre programme d'intégration, demeurent un instrument essentiel que nous continuerons à exploiter afin de combler les déficits dans nos systèmes et ressources statistiques. Nous saluons le travail qui a été déjà accompli dans le domaine des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les modes de subsistance ruraux, les marchés du travail, le Programme de comparaison internationale et la comptabilité nationale. Nous exhortons les États membres à accélérer la ratification de la Charte africaine de la statistique.

24. Conscients des opportunités, des potentialités et des obstacles afférents aux efforts visant à faire de notre continent un pôle de croissance mondiale, nous nous engageons à :

a) Promouvoir des stratégies et des politiques holistiques, coordonnées et intégrées afin de contribuer à assurer une croissance équilibrée et durable et libérer les potentiels de développement de nos pays aux niveaux local, national et régional;

b) Renforcer notre leadership et nos capacités individuelles et collectives de saisir les opportunités qui se présentent, tant au plan local que mondial afin d'accélérer la transformation sur le plan du développement;

c) Accélérer la mise en œuvre des divers engagements et initiatives régionaux et mondiaux qui sont compatibles avec notre vision d'un continent transformé, en mesure d'être un pilier de la croissance mondiale;

d) Promouvoir une coopération intra- africaine et Sud-Sud mutuellement bénéfique, notamment les programmes d'intégration régionale actuellement mis en œuvre dans toute l'Afrique;

e) Faciliter les efforts visant à intégrer le Plan d'action pour le renforcement du commerce intra- africain ainsi que la feuille de route et l'architecture pour l'accélération de la

création d'une zone panafricaine de libre échange ainsi que les diverses initiatives complémentaires, tels que le Programme minimum d'intégration (PMI) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dans les plans, stratégies et allocations budgétaires des pays et contribuer efficacement à accélérer la mise en œuvre des programmes et des activités d'intégration;

f) Soutenir un vaste train de mesures visant à renforcer la participation des jeunes et des femmes à l'emploi salarié, à améliorer leur accès au marché du travail et à accroître les possibilités d'emploi;

g) Contribuer à la mise en œuvre rapide des mesures destinées à réduire drastiquement la mortalité maternelle et infantile en Afrique;

h) Résorber le déficit de financement du développement de l'Afrique en recentrant nos efforts sur la mobilisation des ressources intérieures;

i) Jouer un rôle déterminant dans l'établissement du programme des OMD pour l'après-2015, conformément à l'aspiration que nourrit l'Afrique de réaliser sa transformation structurelle.

Motion de remerciement

25. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour avoir accueilli la conférence ainsi que pour les excellents services et installations mis à notre disposition. Nous remercions également le peuple éthiopien pour sa générosité et son hospitalité chaleureuse.

26. Nous exprimons également nos remerciements à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.